



Membres du Conseil d'école présents

- **Enseignants** : Mmes Blanchet, Chabanon, Yilmazoglu et Meunier
Mmes Cotte et Martin-Vasco
Mr Christelbach, Directeur de l'école
Mme Malheude, AESH
- **Parents d'élèves élus** : Mme Gazielly, Mme Teuillères
Mrs Berthelot, Delavault et Gabet
- **MAIRIE** : Mme Jacquet, Directrice générale des services
Mme Bradel, Conseillère municipale

Absents excusés

- **I.E.N** : Madame Pitalot
- **Mairie** : Monsieur Corre, Maire de Creuzier le Vieux et Mme Bouillon
- **Parents élus** : Mmes Coquillon et Mouty, Mr Carrasco
- **D.D.E.N** : Mme Rabet

ECOLE ELEMENTAIRE DES ARLOINGS

Année 2024/2025

Jeudi 13 février 2025

Démographie scolaire

Les répartitions					
Répartition par niveau 2024-2025		Prévisions par niveau 2025-2026		Répartition par classe 2024-2025	
CYCLE II	89	CYCLE II	91	CP	21
CP	30	CP	31	CP/CE1 - 9/9	18
CE1	30	CE1	30	CE1	21
CE2	29	CE2	30	CE2	22
CYCLE III	59	CYCLE III	61	CE2/CM1 - 7/17	24
CM1	32	CM1	29	CM1/CM2 - 15/6	21
CM2	27	CM2	32	CM2	21
TOTAL	148	TOTAL	152	TOTAL	148

La projection d'effectif pour la rentrée prochaine affiche un prévisionnel de 152 élèves. Toutefois, cette projection estimée pourrait être révisée, compte tenu de départs ou d'arrivées pour le moment non comptabilisés.

Concernant la carte scolaire 2025, l'école aura toujours sept classes en septembre prochain. Pour information, le département de l'Allier doit rendre 9 postes ETP d'enseignants pour la prochaine rentrée scolaire. Creuzier le Vieux n'est pas concerné.

Dérogation des rythmes scolaires

Attendu que la dérogation des rythmes scolaires accordée en CDEN du 19 octobre 2022 arrive à son terme pour l'école des Arloings, avec voix délibérative, les membres réunis ce jour votent à main levée et à l'unanimité un **AVIS FAVORABLE** sur la poursuite de l'organisation actuelle de la semaine scolaire durant les trois prochaines années.



A partir du 1^{er} mars...

Le Directeur de l'école des Arloings faisant valoir ses droits à retraite, l'intérim de direction sera assuré jusqu'au 04 juillet 2025 par Mme G.ROBIN, actuelle Directrice de l'école maternelle de Creuzier le Vieux. Déchargée de classe les lundis, jeudis et un mardi sur trois, elle interviendra sur les deux sites scolaires de la commune et sera désormais votre interlocutrice privilégiée.

Mr Christelbach sera remplacé dans sa classe de Ce2/Cm1 par Mme Lacroix les lundis, mardis et 2 vendredis sur 3 et Mme Kaczor continuera à intervenir dans cette classe, les jeudis et un vendredi sur trois.

A la rentrée de septembre, un nouveau Directeur ou Directrice sera nommé(e) par les services de l'Education nationale.

Projets réalisés et prévisionnels de l'école...

❖ Bal pour enfants	Vendredi 31 janvier (Cp + Cp/Ce1 + Ce1) Projet musique dumiste.
❖ Ecole et Cinéma	Mardi 18 mars (Cp + Cp/Ce1 + Ce1 + Ce2)
❖ Piscine de Cusset	du 10 mars au 11 avril (Cp + Ce2/Cm1) 10 séances sur 5 semaines.
❖ Piscine de Bellerive	du 1 ^{er} avril au 16 mai (Cp/Ce1 + Ce1) 10 séances sur 5 semaines.
❖ Initiation au Rugby	du 20 janvier au 21 février (intervenant sportif)
❖ IFSI	"Porter secours" du 17 au 21 mars.
❖ Liaison GS/CP	Echanges et actions pédagogiques entre élèves (21 mars).
❖ Collège de Cusset	Visite Mme la Principale adjointe (23 janvier). Réunion des parents au collège (10 et/ou 13 février) Visite du collège par les élèves de Cm2 le 20 mai. Intervention(s) d'une professeure d'anglais en mai.
❖ Projet Boléro	Univers de la danse (Ce2 + Cm1/Cm2 + Cm2).
❖ Projet Jonglage	Arts du cirque jusqu'en mai (Cp + Cp/Ce1 + Ce1).
❖ Initiation Pétanque	Intervenants extérieurs en mars et avril (Cm2 + Ce1)
❖ SCRABBLE	Reprise de l'activité 2 jeudis par mois de mars à juin.
❖ CMJ	Groupe de travail entre élèves élus et élus de la commune.
❖ Fête de l'école	Elle regroupera les deux écoles de la commune, en juin.

Programme pHARe et enquête sur le harcèlement scolaire

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il a été étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme. **pHARe repose sur la mobilisation des équipes éducatives et des élèves.**

En novembre dernier, les élèves des classes de Ce2, Cm1 et Cm2 ont renseigné un questionnaire sur le harcèlement. (Décret du 7 novembre 2023) L'indice de qualité de vie scolaire ainsi mesuré a permis d'établir que plusieurs enfants connaissent ou vivent des situations de harcèlement.

Impliquée et attentive à ce fléau, l'équipe enseignante reste vigilante et mobilisée pour agir dans les meilleurs délais sur des situations ou contexte délétères au sein d l'école.

Cas particulier du goûter à l'école :

Plusieurs enfants peuvent consommer un goûter au cours d'une récréation. Malheureusement, les enseignants constatent parfois que ce moment privilégié offre à certains élèves l'opportunité d'attitudes et de comportements délétères en relation avec ce goûter, considéré comme un objet de convoitise.

- *Au-delà de la vigilance des enseignants, il est rappelé aux élèves la nécessité et l'obligation de venir en parler à l'adulte le plus rapidement possible, qu'il soit enseignant ou parent.*
- *Au-delà d'un choix qui appartient aux familles, il est également rappelé qu'il n'est pas nécessaire de fournir un goûter durant le temps de scolaire, au regard de la circulaire n°2003/210 du 1^{er} décembre 2003 en matière de politique de santé.*

Plus largement sur cette problématique du harcèlement, il est peut-être utile de rappeler que les chamailleries entre enfants à l'école ne sont pas forcément des situations de harcèlement.

Deux attitudes sont à distinguer : harceler et embêter son camarade.

Harceler induit une notion de soumission : « Soumettre quelqu'un à d'incessantes petites attaques, à des critiques, des demandes, à de continues pressions et sollicitations », définit le Larousse.

Embêter n'implique pas cette relation de domination mais signifie : « Causer des ennuis, des soucis, de la contrariété à quelqu'un, taquiner quelqu'un ».

Ces différences entre chamailleries et harcèlement, les enseignants en parlent avec leurs élèves. Le plus souvent et parce que les enfants ne font pas toujours la différence, les adultes doivent les accompagner afin de les aider à décrypter et comprendre ce qui leur arrive.

Ne faisons donc pas de ce qui n'est pas un problème pour l'enfant une vulnérabilité sous prétexte qu'il aurait entendu ici et là, que c'est pour ces raisons-là que l'on est harcelé ou mis à l'écart.

Les enseignants de l'école des Arloings et plus largement l'ensemble des acteurs municipaux qui contribuent à la journée de l'écolier restent et resteront attentifs à toutes dérives qui seraient nuisibles à la qualité du climat scolaire. En associant les parents dans cette démarche, chacun sera Attentif et Vigilant en évitant de sur-réagir devant des situations qui le plus souvent se résolvent facilement.

De ces attitudes qui questionnent la communauté éducative, le Directeur de l'école et Mme Martin-Vasco reviennent sur le comportement désagréable de plusieurs élèves de Cm2, constaté lors de la visite de Mme Fonteneau, Principale adjointe du Collège Maurice Constantin Weyer de Cusset. Insolence, provocations et remarques inconvenues sont venues ponctuer ce moment d'échanges et d'interactions. Face à cette réalité complexe et dérive du champ éducatif vécues ce jour-là, les familles informées et l'équipe enseignante consternée, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire sur le chemin de l'éducation et de la coéducation...

Partenariat Ecole-Mairie

Mr Christelbach, Directeur de l'école des Arloings présente le sens et l'enjeu de pouvoir mettre en œuvre un ensemble de protocoles clairs, liés au quotidien de l'élève, à la sécurité des personnes et aux responsabilités des uns et des autres. Mme Jacquet, Directrice générale des services précise qu'effectivement, plusieurs sujets sont actuellement à l'étude. Ils devraient très rapidement pouvoir faire référence au sein de l'école.



PROTOCOLES ENVISAGES	INTENTIONS / DECISIONS
<p>Lorsqu'un élève vomit dans la classe, l'enseignant en école élémentaire se trouve dans l'obligation de « nettoyer ».</p> <p>Est-il envisageable d'équiper chaque classe d'un produit de type poudre ou billes absorbantes qui solidifie, désodorise et assainisse ?</p>	<p>La demande sera formulée auprès des services municipaux.</p>
<p>Deux numéros de téléphone de l'école sont référencés sur l'adresse de l'école. 04 70 97 83 61 ou 09 71 34 80 46 Seul le 09 71 34 80 46 est opérationnel.</p>	<p>Ce point particulier est en cours de traitement.</p>
<p>Afin d'optimiser une fluidité administrative, le directeur de l'école demande que la Mairie puisse avoir accès à l'application ONDE, notamment pour une mise à jour automatique des numéros de téléphone des familles.</p>	<p>Mme Jacquet précise que cela sera effectif pour la prochaine rentrée scolaire. Le traitement technique est en cours.</p>
<p>Le nettoyage de l'école est assuré par un prestataire de service vichyssois. Plusieurs constats récurrents peuvent-ils être résolus dans le protocole d'intervention ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portes constatées ouvertes le matin. - Prévoir la désinfection des pupitres. - Prévoir un grand nettoyage d'été. - Evacuer les cartons le cas échéant. 	<p>Ce sujet devrait faire l'objet d'un traitement particulier.</p>
<p>Concernant les dérogations scolaires et en particulier lorsqu'un élève arrive en cours d'année, l'équipe enseignante souhaiterait pouvoir être préalablement consultée. (dossier scolaire, informations auprès de l'établissement d'origine, etc...)</p>	<p>Mme Jacquet explique que la dérogation scolaire accordée à un élève, l'est aussi pour une fratrie le cas échéant. La dérogation est tacitement reconduite chaque année.</p>
<p>Concernant la pause méridienne, beaucoup de parents considèrent ce temps particulier comme une responsabilité de l'école. La cantine et son temps récréatif sont une compétence municipale.</p> <p>Les familles sont donc de fait, engagées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser leur numéro de téléphone. - Préciser si l'enfant possède un P.A.I. <p>Le directeur rappelle que ces renseignements sont nécessaires et incontournables en termes d'outils indispensables liés à la SECURITE.</p> <p>Le règlement de la cantine et la fiche d'inscription fournis en début d'année informent et réclament de renseigner avec précision ces informations. Les médications liées à des P.A.I doivent pouvoir être disponibles sur plusieurs sites.</p>	<p>Mme Jacquet souligne l'enjeu de fournir à la Mairie les renseignements demandés. Elle précise que de nouvelles modalités liées à l'inscription de la cantine seront effectives en septembre prochain.</p> <p>Elle ajoute que le personnel municipal qui intervient sur la pause méridienne est doté d'un protocole connu pour toutes interventions relatives à la SECURITE.</p> <p>Il est également précisé qu'un cycle de formation aux premiers secours est proposé au personnel municipal.</p>

De ces constats, le directeur de l'école propose aux membres du Conseil d'école qu'un courrier à destination des familles, signé conjointement par le Maire et le Directeur, puisse être rapidement réalisé afin de rappeler les obligations de chacun au sein de la collectivité.

Notamment,

- Que l'école n'est pas responsable de la cantine.
- Que les parents doivent fournir et mettre à jour leur numéro de téléphone.
- Que les P.A.I doivent faire l'objet d'une communication claire.
- Que les traitements médicamenteux liés à ces P.A.I doivent être disponibles à plusieurs endroits.

Trop d'enjeux liés à la sécurité impliquent cette nécessité de transmettre impérativement ces renseignements. La journée de l'écolier, plurielle dans sa prise en charge, implique ici et là tant l'implication que la responsabilité de chacun. Un bon sens réclamé au profit des enfants et de tous ceux qui œuvrent pour que tout se passe bien, ECOLE et MAIRIE.

Concernant la cantine

Madame la Directrice générale des services annonce qu'à partir de septembre 2025, les modalités d'inscription au restaurant scolaire seront modifiées. L'utilisation du logiciel "**Concerto**" offrira aux familles un portail de connexion fonctionnel pour le service de la cantine.

Ce logiciel polyvalent dédié à l'enfance et à la famille et conçu pour répondre aux besoins des collectivités, permettra en particulier d'interagir plus rapidement sur le versant de la gestion administrative entre les parents et la Mairie. Une réflexion sur le principe d'une inscription à l'année est encore en phase d'ajustement.

Prochainement, plusieurs temps de travail seront proposés aux parents d'élèves élus pour affiner, ici et là, l'outil, au profit d'un démarrage du dispositif souhaité pour la prochaine rentrée scolaire.

La municipalité communiquera avant les congés d'été plusieurs compléments d'information sur ce sujet auprès de l'ensemble des parents d'élèves.

Concernant les exercices de sécurité PPMS

Au-delà des exercices d'évacuation obligatoires, l'exercice départemental PPMS s'est déroulé le lundi 16 décembre dernier en matinée. Ces pratiques maintenant connues sont réalisées pour sensibiliser, informer et responsabiliser les personnels, les élèves et les familles.

Puisque s'échapper à l'extérieur de l'école avec de jeunes élèves nécessite une réflexion à part, le directeur de l'établissement propose qu'une étude soit menée autour d'exercice(s) d'évacuation réalisables au sein des locaux dédiés au restaurant scolaire et côté rue de la mairie.

Mme Jacquet prend note de la proposition et ajoute que ce sujet sera soumis auprès des élus.

Concernant les équipements numériques

L'utilisation quotidienne du parc informatique et numérique de l'école implique ici et là des mesures d'ajustement technique ou réglages nécessaires que les enseignants ne peuvent pas réaliser. Ce sujet récurrent depuis plusieurs années rappelle que la dotation d'équipement et sa maintenance sont deux versants d'une même médaille.

Mr Christelbach, directeur de l'école, rappelle l'intérêt de pouvoir se doter d'un contrat de maintenance à l'instar de ce qui se fait avec le photocopieur de l'école. L'utilisation des tableaux numériques générant un ensemble de dysfonctionnements non résolus pour l'instant, il rappelle que chaque enseignant et chaque élève doivent pouvoir compter sur un équipement fiable.

Mme Jacquet, D.G.S, précise que ce sujet est actuellement en cours de résolution.

Concernant les budgets 2025 de l'école des Arloings

Un document référençant les besoins budgétaires pour 2025, est remis à Mme Jacquet pour étude.

Fin de réunion à 20h00 (durée 2h30)

Secrétaires de séance

Mr Delavault

Mme Meunier

Président de séance

Mr Christelbach

